

Félicitations

Mme Elodie SCHMITT
élue
maire de Wilwisheim
(Pays de la Zorn)
le 26 mars

Qui aurait pu imaginer il y a un mois que l'Europe allait connaître l'horreur et les malheurs d'une guerre ? J'exprime toute ma compassion aux victimes restées en Ukraine ou qui ont dû quitter leur pays sans rien.

Une mobilisation remarquable s'est organisée pour soutenir les populations par les nombreux dons et accueillir les ukrainiens en Alsace et partout en France. Je tiens à saluer l'ensemble des acteurs publics ou privés, dont la Protection Civile, tous les professionnels et les bénévoles. Je remercie les maires et les élus, les habitants pour leur engagement, leur solidarité et leur exprime toute ma reconnaissance.



Vincent DEBES

Le problème de l'approvisionnement et du coût élevé de l'énergie nous précipite dans une nouvelle crise, qui était latente. Un collègue maire d'une petite commune a comparé les factures de 2021 et de 2022, pour constater une augmentation de 300 % pour une consommation semblable en passant de 8000 € à 24000 €. Une commune moyenne subit une hausse de sa facture d'énergie passant de 440 000 € à 800 000 €, soit une augmentation de plus de 80% en un an.

Depuis des années, nos communes et les intercommunalités investissent pour maîtriser leur consommation énergétique. Les élus locaux sont face à plusieurs défis : poursuivre les transitions énergétique et environnementale incontournables, s'adapter à la révolution numérique, conserver les liens de proximité avec les habitants, gérer les budgets au quotidien. Les maires ont parfois le sentiment d'être démunis face aux bouleversements et aux crises.

Concernant l'organisation des bureaux de vote pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, les maires, les élus, agents et bénévoles seront de nouveau mobilisés comme pour toutes les échéances électorales.

Cependant, même si la situation sanitaire actuelle n'est pas semblable à celles de 2020 et 2021, le rebond de l'épidémie de Covid devrait être pris davantage en considération afin qu'il n'y ait pas une abstention accrue par la crainte d'une contamination ou un manque d'assesseurs.

Je pense en particulier aux personnes âgées ou celles ayant des fragilités de santé. Il ne faudrait pas sous-estimer l'impact psychologique et l'isolement que l'épidémie a pu causer chez de nombreux concitoyens. Il s'agira de communiquer sur les précautions sanitaires élémentaires prises dans les bureaux de vote pour le scrutin des 10 et 24 avril prochains.

Agenda prévisionnel 2022

Bureau
Mercredi 6 avril

Election présidentielle
Dimanche 10 avril
&
Dimanche 24 avril

Bureau
Vendredi 6 mai

**Conseil
d'administration**
Vendredi 3 juin (14h)

Elections législatives
Dimanche 12 juin
&
Dimanche 19 juin

Association des Maires
et des Présidents
d'intercommunalités
du Bas-Rhin



En bref, lors de la réunion du Bureau du 2 mars 2022

Le Président Vincent DEBES et les maires membres du Bureau ont été accueillis au siège de la Région Grand Est à Strasbourg.

✓ Sujets d'actualités régionaux par MM. Claude STURNI et Thibaud PHILIPPS, conseillers régionaux :

La mise à jour du SRADDET : la Région Grand Est organise une concertation large pour intégrer la loi Climat et résilience, avec une nouveauté introduite par la possibilité de différenciation territoriale.

M. STURNI souligne que la concertation sera menée cette année à travers des contributions écrites des partenaires, par des séminaires de travail et des rencontres territoriales avec les élus locaux.

- Il y a une vraie opportunité d'enrichir le SRADDET actuel en identifiant les problèmes ou les éléments peu traités ou certains besoins et les enjeux locaux.
- Il s'agit d'intégrer les évolutions législatives, notamment le Zéro Artificialisation Nette. Des textes sont attendus pour préciser la mise en œuvre de cet objectif. Les élus font remarquer qu'ils sont déjà confrontés à des interprétations très strictes de l'Etat. Indépendamment du calendrier de mise à jour du SRADDET, les élus se trouvent placés dans une « zone floue » qui crée le doute chez les décideurs et les investisseurs locaux.

Lors de la discussion, il a été rappelé qu'il faut être bien conscient que les décisions prises actuellement puisent déjà dans le « stock de foncier » car la période de référence est 2011-2021.

Les élus souhaitent faire reconnaître les efforts déjà accomplis par les communes et intercommunalités pour une moindre consommation du foncier à travers les PLU ou PLUi.

Plusieurs dispositifs régionaux d'aide aux communes et EPCI sont présentés :

- 13 PRTE conclus dans le Bas-Rhin en 2021 (voir ci-contre).
- Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité
- Accompagnement spécifique pour les centralités rurales ou urbaines
- Accompagnement au titre du renouvellement urbain et de la politique de la ville
- Soutien au traitement des friches industrielles, hospitalières, urbaines et verrues paysagères...

✓ Echanges avec M. Didier LIRET, Directeur des relations avec les collectivités locales, Délégation régionale Alsace chez Orange

Les échanges ont porté sur le raccordement d'une habitation au réseau de télécommunications en distinguant deux situations : soit Orange est l'opérateur d'infrastructure de la boucle locale fibre, soit il s'agit d'un autre opérateur. A cette occasion, M. LIRET alerte sur les risques réels de cyberattaques. Il rappelle le volet du Plan France Relance sur la prévention du risque cyber pour la période 2021-2022.

Les diaporamas sont disponibles sur www.maires67.fr

✓ Baux de chasse

En vertu des dispositions issues du droit local alsacien-mosellan, les communes louent les lots de chasse pour le compte des propriétaires et en perçoivent les loyers auxquels ils ont renoncé.

Le Bureau a créé un groupe de travail composé des maires suivants : MM. BATT (Lutzelhouse), CORNEC (Bourghem), Mmes KALTENBACH-ERNST (Barr), ESCHLIMANN (Wasselonne), MM. LEYENBERGER (Saverne), RIEDINGER (Hoerd), PHILIPPS (Oberroedern), WIRA (Ebersheim).

Ce groupe sera régulièrement consulté et chargé du suivi du dossier dans la perspective du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2032.

✓ Motion sur les deux jours fériés supplémentaires issus du droit local

Plus de 200 motions adoptées par les conseils municipaux seront transmises au représentant de l'Etat et aux parlementaires bas-rhinois en les invitant à poser une question au gouvernement.

5^{ème} Conférence des présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin du 23 mars 2022

Après une interruption en raison de l'épidémie, la 5^{ème} Conférence des présidents d'intercommunalités est ouverte par le Président DEBES et Mme IMBS, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), et aborde plusieurs thématiques :

✓ Une présentation de la mission de l'Agence France Locale (AFL) par Mme Pia IMBS, présidente de l'AFL

Cette banque publique ressemble à une « coopérative » composée par et pour les collectivités afin de leur permettre d'emprunter à des taux compétitifs, une fois adhérentes de cette structure.

Concernant les questions posées sur la solidarité entre les collectivités au sein de l'AFL et sur le modèle économique, afin que les collectivités membres ne soient pas en difficultés par l'effet de l'une d'elles, Mme IMBS a répondu que les adhérents admis sont en bonne santé financière et que l'AFL doit respecter des règles et des ratios de gestion rigoureux comme d'autres institutions bancaires. Pour en savoir plus, un diaporama est disponible sur www.maires67.fr

✓ Le Pacte de relance et de transition écologique (PRTE) de l'Alsace du Nord par M. Claude STURNI, président de la communauté d'agglomération de Haguenau, vice-président de l'association

Les PRTE, version régionale des contrats (CRTE) lancés par le gouvernement, font le recensement des projets identifiés par les élus en 2021 au sein d'un territoire regroupant une ou plusieurs intercommunalités, avec l'idée d'une réflexion d'ensemble des projets susceptibles d'être soutenus par l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, et des financements.

Le PRTE de l'Alsace du Nord couvre ainsi 5 communautés de communes et la communauté d'agglomération de Haguenau. Un comité de suivi s'est réuni fin 2021 et une seconde réunion est prévue en octobre 2022.

Le PRTE permet d'identifier des enjeux forts, des projets conjoints au sein d'un périmètre cohérent et d'avoir un horizon de travail.

Cependant, il reste des interrogations : des présidents d'intercommunalités expriment la crainte que les projets hors PRTE soient moins prioritaires pour bénéficier d'aides telles la DETR ou la DSIL. Les CRTE ont été présentés comme permettant de bénéficier d'un apport en ingénierie renforcée et d'un suivi accéléré. Les élus préfèrent voir dans le PRTE, un dispositif contractualisé mais évolutif, avec une vision prospective d'un territoire avec la possibilité de modifier l'ordre de priorité des projets, en raison des contraintes et du principe de libre administration des collectivités locales auquel les élus sont attachés.

✓ Pacte de gouvernance et Conférence des maires par Mme Pia IMBS, présidente de l'EMS

La loi Engagement et proximité de 2019 impose à chaque Président d'EPCI un débat en début de mandat, sur un pacte de gouvernance et la création d'une Conférence des maires (sauf si le Bureau de l'EPCI à fiscalité propre comprend déjà l'ensemble des maires des communes).

L'enjeu est d'associer tous les élus à un projet de territoire, d'abord les maires et plus largement l'ensemble des conseillers municipaux. Mme IMBS présente les outils développés : définitions d'objectifs, groupes de travail, bloc notes, newsletters, résumés de travaux, rencontres avec les élus des communes, partenariats. Le diaporama présenté est disponible sur www.maires67.fr

✓ Taxe d'aménagement (TA) et reversements entre communes et EPCI, par M. Justin VOGEL, président de la Communauté de communes du Kochersberg, vice-président de l'association

L'obligation de reversement existait déjà dans le sens EPCI vers communes. La loi de finances pour 2022 rend obligatoire le reversement de la taxe d'aménagement des communes membres vers l'EPCI de rattachement. Suivant quels critères ? Au prorata des aménagements ?

Les réflexions sont en cours dans les EPCI. Une intercommunalité a engagé les discussions avec les communes afin que tout ou partie de la TA perçue dans les ZAE sous compétence de l'EPCI soit reversée à l'intercommunalité. Il y aurait deux niveaux : 100% de la TA reversée à l'EPCI pour les ZAE ou les tranches aménagées par l'intercommunalité et 50% sur les tranches aménagées par les communes avant transfert suite à la loi NOTRe.

La date d'exigibilité de la taxe d'aménagement est désormais la réalisation définitive des travaux.

Prochaines sessions de formation des maires et élus locaux

L'offre de formation des maires et élus locaux peut être financée :

Soit par le budget de formation des élus de votre collectivité. Il convient de retourner le **bulletin d'inscription** complété et signé (envoyé par mail du 25 mars 2022 concernant les trois offres de formation ci-dessous).

Soit en recourant au DIF-Elu mobilisable sur la plateforme **Mon Compte Formation** (Mon Compte Elu). Tous les élus indemnisés ou non ont droit au DIF-Elu. Dans ce cas, il est obligatoire de recourir à la plateforme Mon Compte Formation pour s'inscrire.

Le DIF-Elu est de 400€/an, cumulables dans la limite de 700 €. Depuis le 30 mars 2022, vos droits au titre du DIF-Elu sont renouvelés, dans la limite du plafond précité.

Pour connaître vos droits au titre du DIF-Elu sur « Mon Compte Elu » cliquez sur ce lien de connexion : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits>

L'association des maires vous accompagne dans la création de votre Compte Elu ou peut répondre à vos questions.

Le coût d'une session de formation organisée par notre association est de 110€/élu. D'un montant peu élevé, il permet l'accès aux formations par les élus quelle que soit la taille de leur commune. Deuxième raison importante : cela permet de suivre plusieurs formations par an. Les liens de connexion ci-dessous permettent d'accéder directement aux formations organisées en mai-juin 2022 à Strasbourg par notre association :

Risque pénal pour les élus et protection fonctionnelle – mercredi 4 mai 2022 – 14h-18h

Lien de connexion en cas d'utilisation du DIF-Elu :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/32207704100026_040522AM67/32207704100026_040522AM67

Prendre la parole en public (formation en deux parties) – lundi 2 mai 14h-18h & lundi 9 mai 2022 - 14h-18h

Lien de connexion en cas d'utilisation du DIF-Elu :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/32207704100026_02-090522AM67/32207704100026_02-090522AM67

La communication institutionnelle avec les administrés – jeudi 30 juin 2022 – 8h30-12h30

Lien de connexion en cas d'utilisation du DIF-Elu :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/32207704100026_300622AM67/32207704100026_300622AM67

Suite à la visioconférence du 18 mars sur les biodéchets

Valoriser ou recycler au maximum le contenu de nos poubelles est une nécessité environnementale. Après la loi du 12 juillet 2010 qui instaure une obligation de tri à la source et de valorisation des gros producteurs de biodéchets, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, généralise le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Ce sera un changement important avec un nouveau geste de tri pour les habitants et nécessitera des moyens humains et de communication et la mobilisation des acteurs.

Pour en savoir plus, le diaporama est disponible sous www.maires67.fr